

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024_035

Rapporteur : Gilles MAYER

Objet : Budget 2024 - Décision modificative n°1

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, à la Maison commune, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre de conseillers			Présent-es :
en exercice	présents	votants	
29	24	29	Bertrand KLING - Irène GIRARD - Jean-Marie HIRTZ - Malika TRANCHINA - Pascal PELINSKI - Gaëlle RIBY-CUNISSE - Gilles MAYER - Philippe BERTRAND-DRIRA - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Jessica NATALINO - Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX - Daniel THOMASSIN - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Daniel DIREZ - Jean-Marc RENARD - Paul LEMAIRE - Pierre BIYELA - Agnès JOHN - Francis SCHILTZ - Corinne MARCHAL-TARNUS - Jean-Yves SAUSEY - Salvatore LIVOLSI
Date de convocation			Excusé-es :
21 mai 2024			
Date de publication			
31 mai 2024			
Transmis en préfecture le			
31 mai 2024			
Rubrique : 7.1			

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Daniel DIREZ ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2024-014 du 19 février 2024 relative au débat portant sur les orientations budgétaires et au rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024,

Vu la délibération n°2024-021 du 8 avril 2024 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2024,

Lorsqu'il vote son budget primitif, le conseil municipal prévoit de manière sincère les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement. Or, des impératifs juridiques, économiques et sociaux, difficiles à anticiper dans leurs conséquences financières, peuvent amener le conseil municipal à voter des dépenses nouvelles et les recettes dégagées pour les couvrir, soit par des ressources nouvelles, soit par des suppressions de crédits antérieurement votés.

Le conseil municipal peut donc modifier les prévisions inscrites au budget primitif de l'année par des décisions modificatives jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans ce cadre, la décision modificative n°1 de l'exercice 2024 présentée au conseil municipal, a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif en intégrant les résultats cumulés de l'exercice 2023.

Cette décision modificative s'établit en sur-équilibre excédentaire à 2 724 408.69€, équilibrée en dépenses et en recettes au titre de la section de fonctionnement à hauteur de 1 409 249.02€ et sur équilibrée au titre de la section d'investissement à hauteur de 1 315 159.67€ en recettes (72 260.57€ en dépenses).

Vu l'avis unanimement favorable de la commission finances et ressources humaines du 16 mai 2024

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité

adopte la décision modificative n°1 suivante :

en section de fonctionnement :
dépenses : 1 409 249.02€
recettes : 1 409 249.02€

en section d'investissement :
dépenses : 72 260.57€
recettes : 1 315 159.67€

En fonctionnement

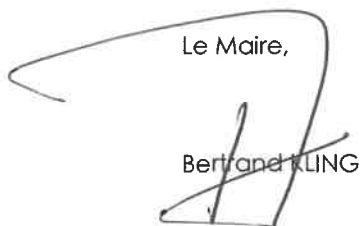
Dépenses					Recettes				
Fonction	Articles	Axe analy.	Montant	Objet	Fonction	Articles	Axe analy.	Montant	Objet
01	023	SDN	1 409 249.02 €	Virement de section à section	01	R002	SDN	1 409 249.02 €	Résultat de fonctionnement cumulé (excédent)
Total			1 409 249.02 €		Total			1 409 249.02 €	

En investissement

Dépenses					Recettes				
Fonction	Articles	Axe analy.	Montant	Objet	Fonction	Articles	Axe analy.	Montant	Objet
01	D001	SDN	72 260.57 €	Résultat d'investissement cumulé (déficit)	01	1068	SDN	130 406.52 €	Apurement du besoin de financement
					01	1641	SDN	224 495.87 €	Diminution de l'emprunt d'équilibre
					01	021	SDN	1 409 249.02 €	Virement de section à section
Total			72 260.57 €		Total			1 315 159.67 €	

annexe à la délibération le tableau détaillant la décision modificative n°1

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre figurent les signatures

Le Maire,

Bertrand KLING



Le secrétaire de séance,



Daniel DIREZ

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- **recours administratif gracieux auprès de mes services,**
- **recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy.**

54339 Code INSEE	COMMUNE DE MALZEVILLE COMMUNE DE MALZEVILLE	DM n°1 2024
----------------------------	---	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002-01 : Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 409 249.02 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 409 249.02 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	1 409 249.02 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	1 409 249.02 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	1 409 249.02 €	0.00 €	1 409 249.02 €
INVESTISSEMENT				
D-001-01 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	72 260.57 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	72 260.57 €	0.00 €	0.00 €
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 409 249.02 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 409 249.02 €
R-1068-01 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	130 406.52 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	130 406.52 €
R-1641-01 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	224 495.87 €	0.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	224 495.87 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	72 260.57 €	224 495.87 €	1 539 655.54 €
Total Général		1 481 509.59 €		2 724 408.69 €

(1) y compris les restes à réaliser